



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif à
la votation cantonale
des 23 et 24 septembre 2000
sur la nouvelle Constitution neuchâteloise
(Du 18 octobre 2000)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le Grand Conseil a adopté, le 25 avril 2000, la nouvelle Constitution neuchâteloise.

Cette Constitution a été soumise au vote du peuple les 23 et 24 septembre 2000.

Elle a été acceptée par 30.513 oui contre 9327 non.

La participation au scrutin a été de 40,82%.

Aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal de six jours après la publication des résultats dans la *Feuille officielle* du 29 septembre 2000.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 18 octobre 2000

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président,

Th. BÉGUIN

Le chancelier,

J.-M. REBER